



RAPPORT ANNUEL

Service Économie Circulaire

2024



**TOUS
ACTEURS**

PRÉSERVONS
NOS RESSOURCES



ROMORANTINAIIS
ET MONESTOIS



Le mot du Président

L'année 2024 marque une nouvelle étape dans l'engagement de notre Communauté de Communes pour une transition écologique ambitieuse, réaliste et maîtrisée.

Dans un contexte de forte pression économique, notre collectivité a su maintenir une gestion exemplaire du service public de gestion des déchets, sans jamais faire porter le poids de cette transformation environnementale sur les contribuables.

Les résultats sont là : le volume des déchets résiduels continuent de baisser de manière significative, les performances de tri progressent, les recettes issues de la valorisation aussi, et le service s'améliore chaque année sans augmentation de la fiscalité.



C'est le fruit d'un travail collectif : élus, agents, partenaires et habitants se sont mobilisés pour concilier qualité du service, sobriété budgétaire et efficacité environnementale.

Notre collectivité démontre qu'il est possible de faire mieux, ensemble, sans alourdir les charges pour nos concitoyens.

En 2025, nous poursuivrons cette trajectoire avec détermination, en consolidant notre politique de prévention et d'économie, en accompagnant les nouveaux usagers, et en garantissant à tous un service public moderne, équitable et tourné vers l'avenir même si des contraintes externes freinent notre effort collectif.

Ces résultats n'auraient pu être atteints sans l'implication des équipes, des élus, des prestataires et surtout des habitants, qui font vivre au quotidien cette dynamique d'économie circulaire. Je les remercie chaleureusement pour leur mobilisation.

« Maîtriser les dépenses, valoriser les ressources, ne pas faire peser la transition sur le contribuable : c'est un engagement politique assumé, et tenu. »

Jeanny LORGEUX



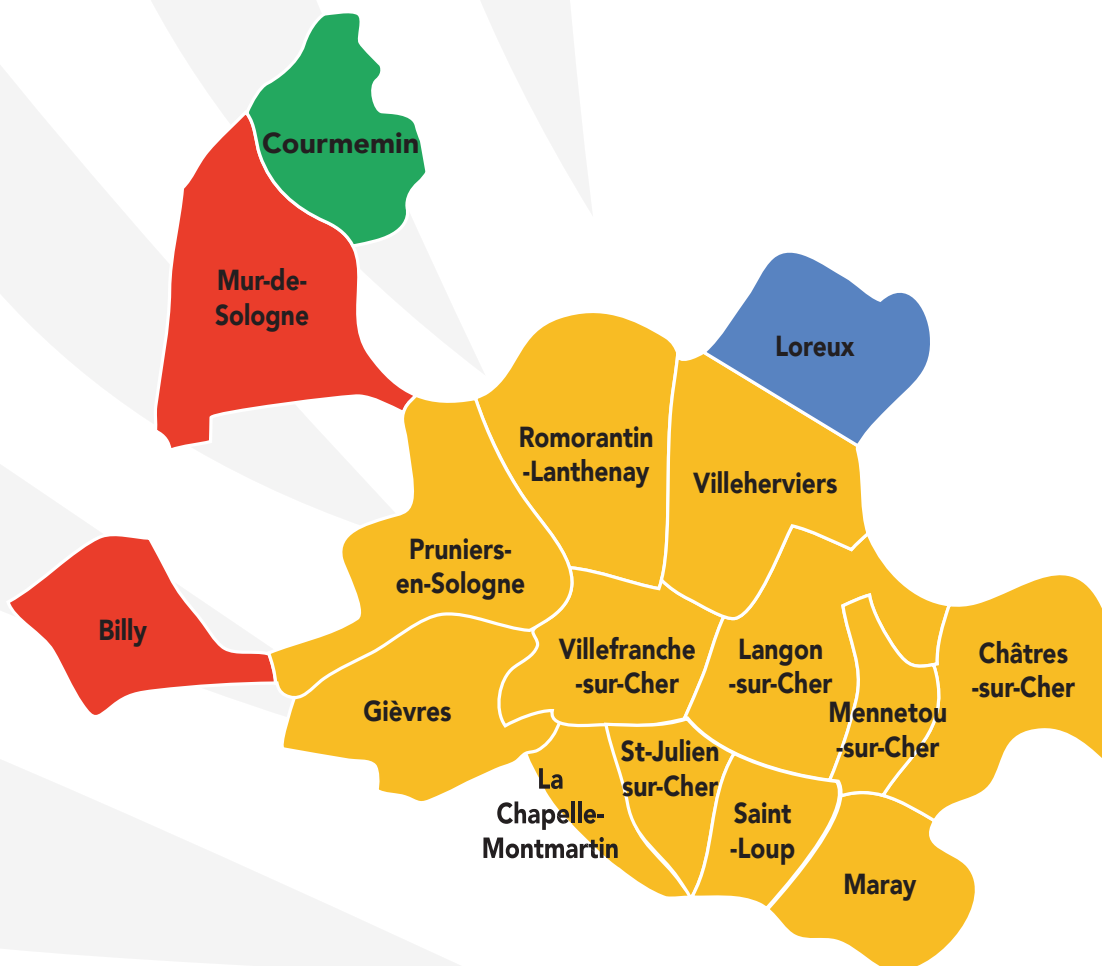
Table des matières

1 Notre Collectivité	4
2 Nos Compétences	5
3 Collecte en Porte-à-Porte	5
» Collecte et Traitement des Ordures Ménagères :	6
» Collecte du Tri Sélectif :	7
4 Traitement	8
» Traitement des Ordures Ménagères :	8
» Traitement du Tri Sélectif :	9
5 Collecte en Apport Volontaire	10
» Collecte du Verre Ménager :	11
6 Coûts gestion de la collecte et traitement des Déchets Ménagers	12
» Coûts par type de flux :	12
7 Recettes de valorisation de la collecte Sélective	13
» Recettes Option Filière par type de flux :	13
» Recettes issues des performances de tri par l'Eco-organisme CITEO :	14
8 Gestion des Centres d'Apport et de Valorisation (CAV)	15
» Localisation des CAV :	15
» Principaux exutoires des Centres d'Apport et de Valorisation :	16
» Apports des habitants par flux :	17
» Évolution des tonnes collectées et traitées :	18
» Focus sur le CAV mobile de Mennetou-sur-Cher :	19
» Coûts d'exploitation :	19
» Recettes CAV :	20
» Évolution coûts d'exploitation / recettes :	20
» Bilan 2024 :	21
9 Sensibilisation Générale à la Prévention	22
» Actions 2024 :	22
» Objectifs des Ambassadeurs du tri pour 2025 :	23
10 Indicateurs Économiques et Financiers du Service Économie Circulaire	24
» Le financement :	24
» Les charges :	24
» Les coûts analytiques par poste de charge ainsi que par flux de déchets :	24
» Les recettes :	25

1. NOTRE COLLECTIVITÉ

Notre collectivité, présidée par M. LORGEUX, possède les compétences de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. La CCRM est composée de 16 communes pour une population de 34 402 habitants. Toutefois, le service de gestion des déchets ne concerne que 12 communes pour 31 059 habitants.

CARTE DU TERRITOIRE



- Gestion des déchets par la CCRM
- Gestion des déchets par le SMIEEOM Val de Cher
- Gestion des déchets par le SIEOM du groupement de Mer
- Gestion des déchets par le SMICTOM de Sologne

2. NOS COMPÉTENCES

Le service public de gestion des déchets ménagers fait l'objet de marchés publics auprès des prestataires du secteur privé qui sont les suivants :

		SOCCOIM VEOLIA	TRISALID VEOLIA	SUEZ	BS ENVIRONNEMENT	SULO	AGRIDEC	AXIBIO	TRACKOE
C o m p é t e n c e s	Collecte des Ordures Ménagères	✓							
	Collecte du Tri Sélectif	✓							
	Collecte du Verre	✓							
	Collecte des Résidus Alimentaires						✓		
	Traitement des Ordures Ménagères			✓					
	Stockage et transfert du Tri Sélectif	✓							
	Traitement du Tri Sélectif		✓						
	Stockage et transfert du Verre	✓							
	Traitement des Résidus Alimentaires						✓		
	Gestion des Centres d'Apport et de Valorisation (haut de quai et bas de quai)	✓							
	Collecte et traitement des Déchets Dangereux				✓				
	Fourniture des Contenants de Pré-collecte					✓			
	Gestion Informatisée des contenants								✓
	Abonnement Green-Pass (Lecture badges Abris-Bacs Résidus Alimentaires)							✓	

3. COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

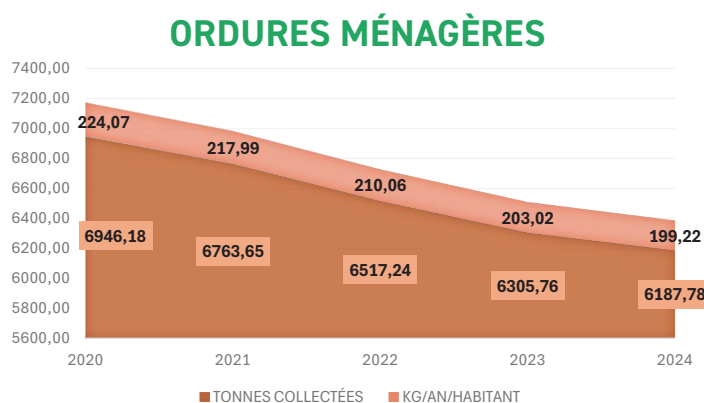
Le calendrier des collectes est identique à celui de l'an passé et est organisé de la façon suivante :

Jour	Déchets collectés
Lundi	Ordures ménagères
Mardi	CS Multimatériaux
Mercredi	Ordures ménagères du marché + CS selon secteur
Jeudi	Ordures ménagères + CS selon secteur
Vendredi	Ordures ménagères + Marché Favignolles
Samedi	Ordures ménagères du marché

» COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Dans les tableaux suivants, vous trouverez l'évolution des tonnages collectés en porte-à-porte de 2017 à 2024 :

<i>OM</i>	TONNES COLLECTÉES	KG/AN/HABITANT
<i>Année de référence 2017</i>	<i>7607,59</i>	<i>242,90</i>
2020	6946,18	224,07
2021	6763,65	217,99
2022	6517,24	210,06
2023	6305,76	203,02
2024	6187,78	199,22



SYNTHÈSE DES DONNÉES 2024 SELON LES OBJECTIFS DE LA LOI AGECE ET LE PNPD

Loi AGECE : la transition est en marche

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGECE), adoptée en 2020, impose des objectifs ambitieux à toutes les collectivités : réduire les déchets, améliorer le tri, responsabiliser producteurs et consommateurs.

La Communauté de Communes s'est pleinement engagée dans cette transformation :

- -18,6 % d'ordures ménagères résiduelles entre 2017 et 2024 (objectif national : -15 % d'ici 2030).
- +30 % de déchets triés par habitant (porte-à-porte généralisé, fin des apports volontaires en 2022).
- Nouvelles filières REP opérationnelles : plâtre, huiles, instruments d'écriture, mobilier, etc.
- Mise en oeuvre du Plan Local de Prévention des Déchets (PLPDMA 2021-2026) : lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage, réemploi, sensibilisation, actions pédagogiques.
- Ambassadeurs du tri en action : plus de 200 structures accompagnées, nombreuses animations locales.

Grâce à ces efforts, notre territoire dépasse aujourd'hui les objectifs réglementaires.

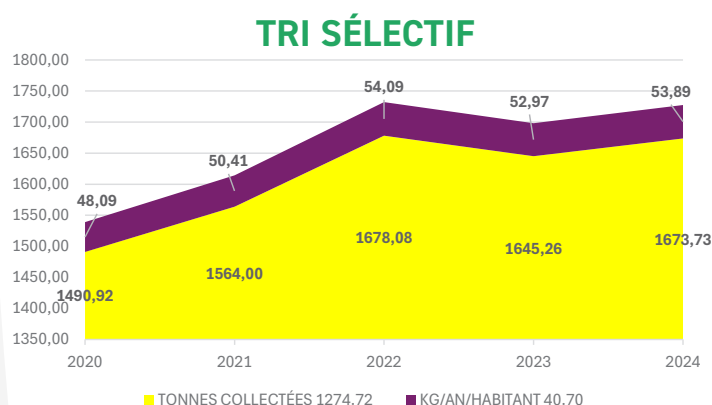
Nous en faisons un levier concret pour une économie locale circulaire, sobre en ressources et génératrice de valeur pour tous.

Ces actions permettent une montée en qualité du service, une meilleure maîtrise des coûts à long terme, et surtout une mobilisation croissante des habitants autour des enjeux environnementaux.

» COLLECTE DU TRI SÉLECTIF :

Dans les tableaux suivants, vous trouverez l'évolution des tonnages collectés en porte-à-porte de 2017 à 2024 :

<u>CS</u>	TONNES COLLECTÉES	KG/AN/HABITANT
<i>Année de référence 2017</i>	1274.72	40.70
2020	1490,92	48,09
2021	1564,00	50,41
2022	1678,08	54,09
2023	1645,26	52,97
2024	1673,73	53,89



» SYNTHÈSE DES DONNÉES 2024

Évolution de la collecte sélective au sein de la CCRM

Depuis que la CCRM a acquis la compétence de gestion des déchets en 2017, des améliorations significatives ont été observées dans les pratiques de collecte sélective. Les données de 2017 à 2024 mettent en lumière les progrès réalisés :

- ✓ **Évolution du tonnage de la collecte sélective (2017-2024) : +29.07 % ;**
- ✓ **Évolution du tonnage de la collecte sélective en KG/AN/HAB (2017-2024) : +30.15 %.**

Impact du PLPDMA et de la LTECV

Les évolutions positives observées peuvent être attribuées en partie aux cadres réglementaires et initiatives locales tels que :

- **PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) :** Le PLPDMA de la CCRM vise à réduire la production de déchets et à améliorer les taux de recyclage. Il inclut des mesures spécifiques telles que des campagnes de sensibilisation, l'amélioration des infrastructures de collecte, et des encouragements aux bonnes pratiques de tri.
- **Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) :** Promulguée en 2015, la LTECV fixe des objectifs ambitieux pour la transition énergétique et la réduction des déchets, et promeut l'économie circulaire. Elle encourage les collectivités locales, comme la CCRM, à adopter des mesures pour améliorer le recyclage et réduire les déchets.

4. TRAITEMENT

» TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Les ordures ménagères collectées sur le territoire de la CCRM sont enfouies sur le site de stockage de Déchets Non Dangereux de Villeherviers, exploité par la société SUEZ.

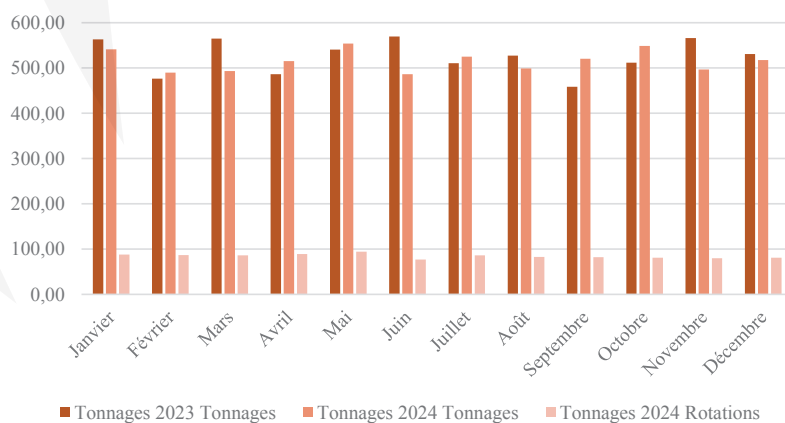
Ce site a reçu l'autorisation d'exploitation par l'Arrêté complémentaire N°41-2018-04-04-001, le 04 avril 2018 portant sa durée d'exploitation jusqu'au 31 décembre 2034.

À la suite de la démarche engagée en 2002, le site de Villeherviers bénéficie aujourd'hui d'un système de management environnemental selon la norme ISO 14001.

ORDURES MÉNAGÈRES

Mois	Tonnages 2023	Tonnages 2024	
	Tonnages	Tonnages	Rotations
Janvier	563,18	541,50	88
Février	476,60	489,84	87
Mars	564,88	493,16	86
Avril	486,48	515,12	89
Mai	540,56	554,06	94
Juin	569,76	486,26	77
Juillet	510,76	525,02	86
Août	527,26	499,24	83
Septembre	458,46	520,18	82
Octobre	511,66	548,80	81
Novembre	566,00	496,98	80
Décembre	530,82	517,62	81
Totaux	6306,42	6187,78	1014,00

ÉVOLUTION TRAITEMENT ORDURES MÉNAGÈRES



SYNTHÈSE ANNUELLE SUR L'ÉVOLUTION DU TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

En 2023, la quantité totale d'ordures ménagères enfouies s'élevait à 6306,42 tonnes. Cette année, en 2024, nous avons observé une légère diminution de la quantité d'ordures enfouies, avec un total de 6187,78 tonnes. Cela représente une réduction de 118,04 tonnes, soit environ 1,87 % de moins que l'année précédente.

Cette diminution peut être attribuée à plusieurs facteurs possibles, tels que l'amélioration des initiatives de recyclage, l'augmentation de la sensibilisation à la réduction des déchets, et l'introduction de nouvelles politiques et programmes de gestion des déchets au cours du dernier trimestre 2024.

À la fin de l'année 2024, la collectivité a pris en compte la problématique des odeurs provenant du centre d'enfouissement, qui affectaient les habitants. Les élus ont saisi à plusieurs reprises le directeur responsable du site afin de trouver des solutions pour enrayer cette situation. Ils demeurent particulièrement vigilants et suivront la situation auprès de la DREAL et de l'ARS.

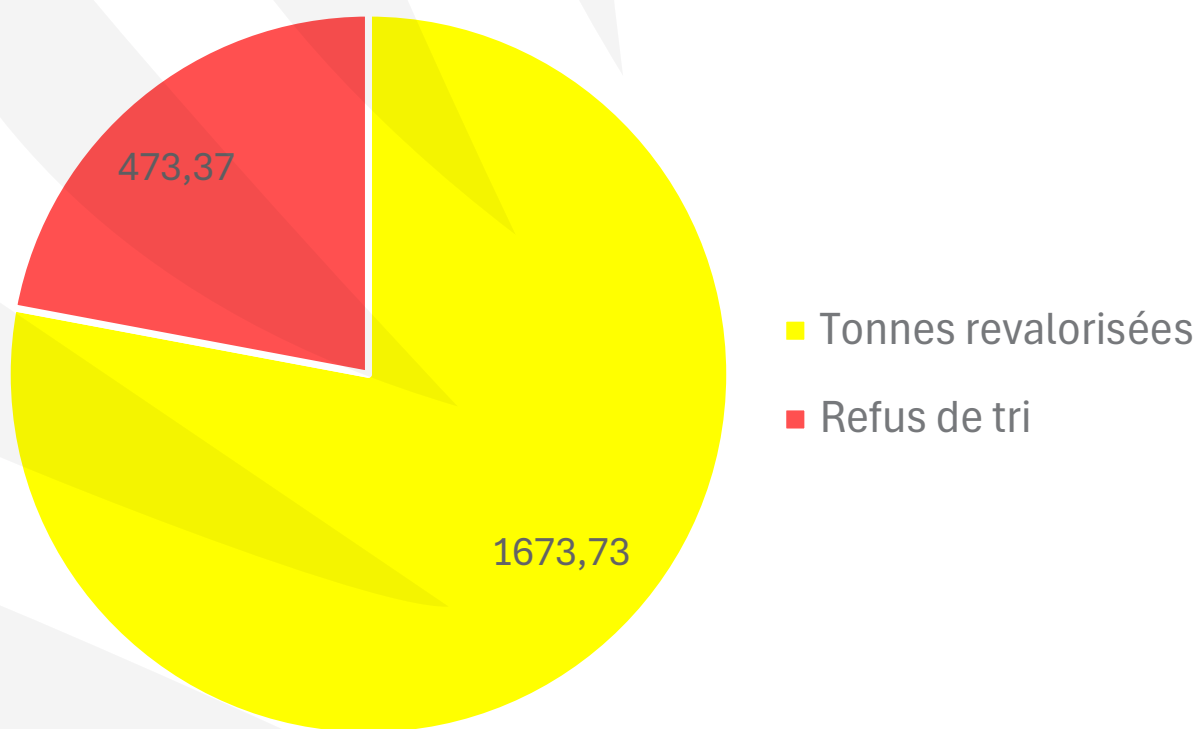
» TRAITEMENT DU TRI SÉLECTIF :

Le tri sélectif est stocké après collecte sur le site exploité par la société VEOLIA de Mur-de-Sologne (41), pour être ensuite rechargé et transporté vers le centre de tri TRISALID de Saran (45).

Ci-dessous, les évolutions des refus de tri 2023/2024 :

<u>CS</u>	Tonnes revalorisées	<u>Refus</u>	Refus de tri	% refus / an
2024	1673,73	2024	473,37	28,28%

TRAITEMENT DU TRI SÉLECTIF 2024



SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DES REFUS DE TRI EN 2024

En 2024, le taux de refus de tri a augmenté de manière significative, atteignant 28,28%, contre 22,49% en 2023. Cela représente une augmentation de 5,79 points de pourcentage, soit une hausse d'environ 25,76% par rapport à l'année précédente.

Cette hausse importante souligne la nécessité de renforcer les efforts en matière de sensibilisation, de compréhension des consignes de tri, pour réduire le taux de refus à l'avenir.

5. COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Sur le territoire de la Communauté de Communes, deux flux en points d'apport volontaire suivants :

- Colonnes d'apport volontaire pour le verre : **110**
- Abris-Bacs pour les résidus Alimentaires (en place depuis le 28 octobre 2024) : **26**

L'application de l'article 88 de la loi n°2020-105 du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire qui modifie l'article L541-21-1 du code de l'environnement, impose le tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 avec l'obligation, pour les collectivités, de proposer à tous les habitants, une solution pratique en vue de leur valorisation.

Conformément aux exigences réglementaires et aux ambitions environnementales, la Communauté de Communes, par délibération n°23/02-14 du 8 juin 2023 avait décidé de verser une aide financière maximale de 40 euros, à tout foyer faisant l'acquisition d'un équipement de compostage.

Pour autant, cette solution ne permettait pas de répondre complètement aux besoins de la population, notamment des personnes résidant dans un habitat vertical ou dans un pavillon sans terrain.

Pour financer cette prestation, le service Économie Circulaire a sollicité le dispositif d'aide « Fonds Vert » proposé par l'ADEME. Une réponse favorable a été obtenue en novembre 2024. Ainsi, depuis le 28 octobre 2024, 26 abris-bacs, répartis sur l'ensemble des 12 communes membres du service public de la CCRM, sont opérationnels. À la fin de l'année, 420 kits de collecte des résidus alimentaires avaient été distribués.

Par décision N°P-2024/37 à la date du 9 septembre 2024 relative à l'utilisation des équipements de collecte séparée des biodéchets, un kit gratuit par foyer est attribué sur demande de l'utilisateur et sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Le kit « résidus alimentaires » comprenant un badge d'accès au PAV, un mémo tri ainsi qu'un bio-seau.

La CCRM améliore VOTRE QUOTIDIEN !

→ Depuis le 23 octobre 2024

La CCRM complète son offre pour le traitement de vos déchets alimentaires, avec une nouvelle collecte.

Des POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ont été installés sur le territoire.

Comment en bénéficier ?

Sur simple demande, auprès du Service Déchets Ménagers de la Communauté de Communes, (avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois), il vous sera remis gratuitement un « **KIT Résidus Alimentaires** » constitué de :

- UN BIO-SEAU
- UN BADGE
- UN MÉMO DE TRI

Besoin de conseils ou d'informations complémentaires :

Service Déchets Ménagers - 02 54 94 41 71
www.ccrm41.fr

TOUS ACTEURS
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

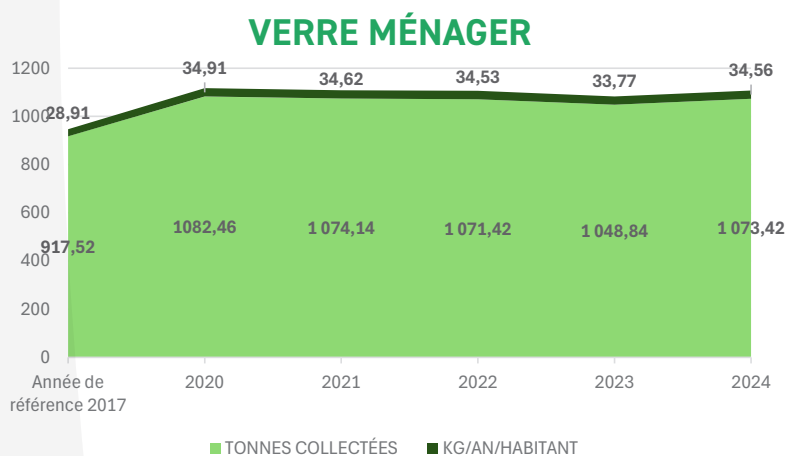
CC
ROMORANTINAIS ET MONESTOIS

» COLLECTE DU VERRE MÉNAGER :

Dans les tableaux suivants, vous trouverez l'évolution des tonnages de verre collectés de 2017 à 2023 :

SYNTHÈSE DES PERFORMANCES DE COLLECTE DU VERRE

VERRE MÉNAGER	TONNES COLLECTÉES	KG/AN/HABITANT
<i>Année de référence 2017</i>	917,52	28,91
2020	1082,46	34,91
2021	1 074,14	34,62
2022	1 071,42	34,53
2023	1 048,84	33,77
2024	1 073,42	34,56



Evolution des performances de collecte du verre sur le territoire de la CCRM

- 2017 (année de référence) : 917,52 tonnes ;
- 2023 : 1048,84 tonnes ;
- 2024 : 1073,42 tonnes.

Analyse des évolutions

- 2017 à 2023 : Augmentation de 131,32 tonnes (+14,31%) ;
- 2023 à 2024 : Augmentation de 24,58 tonnes (+2,34%) ;
- 2017 à 2024 : Augmentation totale de 155,90 tonnes (+16,99%).

Références nationales sur la collecte du verre

En France, la collecte du verre se fait principalement par apport volontaire (80%) et en porte-à-porte (20%). En 2017, plus de 2 millions de tonnes de verre ont été collectées sur le territoire français. Le taux de recyclage des emballages en verre a atteint 88% en 2021.

La Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois montre une augmentation continue de la collecte du verre, ce qui est un signe positif de performance.

6. COÛTS GESTION DE LA COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Ci-dessous le détail des coûts annuels concernant la pré-collecte, la collecte ainsi que le traitement des déchets ménagers par flux :

» COÛTS PAR TYPE DE FLUX :

Postes de charges fonctionnement et investissement	En Euros	Euros / Habitant
Charges de pré-collecte OM	24 378,16 €	0,78 €
Charges de collecte OM	859 427,28 €	27,67 €
Charges de traitement OM	803 687,73 €	25,88 €
Charges de pré-collecte TRI	29 426,43 €	0,95 €
Charges de collecte TRI	622 180,79 €	20,03 €
Charges de transfert TRI	74 597,94 €	2,40 €
Charges de traitement TRI	339 992,59 €	10,95 €
Charges Centre de Tri GAC	87 310,44 €	2,81 €
Charges de pré-collecte VERRE	17 787,60 €	0,57 €
Charges de collecte VERRE	60 944,70 €	1,96 €
Charges de pré-collecte RESIDUS ALIMENTAIRES	77 782,20 €	2,50 €
Collecte des RESIDUS ALIMENTAIRES	4 950,00 €	0,16 €
Traitement des RESIDUS ALIMENTAIRES	289,38 €	0,01 €

Coûts Fonctionnement et investissement par Flux

Charges OM

Charges TRI

Charges VERRE

Charges RESIDUS ALIMENTAIRES

Euros

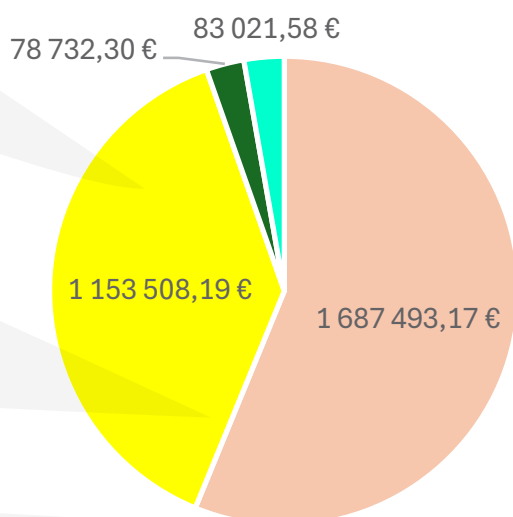
1 687 493,17 €

1 153 508,19 €

78 732,30 €

83 021,58 €

COÛTS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT PAR FLUX



■ Charges OM ■ Charges TRI ■ Charges VERRE ■ Charges RESIDUS ALIMENTAIRES

Les coûts associés aux charges de fonctionnement et à l'investissement relatifs aux résidus alimentaires pour cette période ne sont pas pleinement représentatifs en raison de la courte période d'exploitation de ce flux. En effet, sur l'année 2024, les coûts sont principalement dus à des investissements initiaux qui ne seront pas récurrents dans les périodes futures.

7. RECETTES DE VALORISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

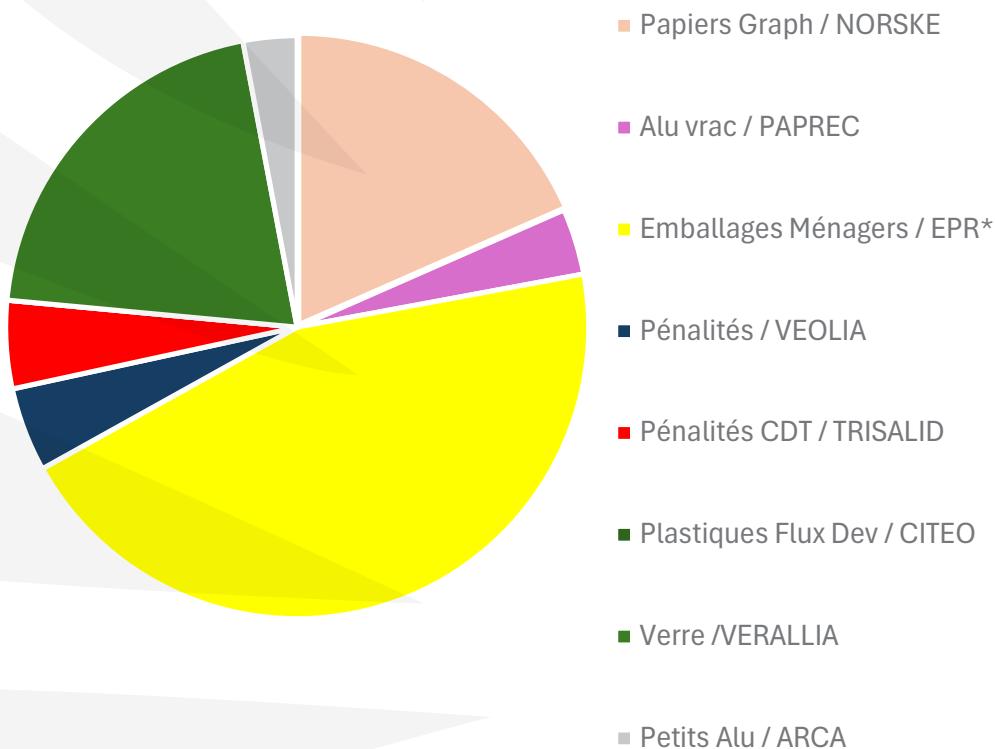
» RECETTES OPTION FILIÈRE PAR TYPE DE FLUX :

Ci-dessous le détail des recettes de valorisation matières issues de la collecte sélective, sur la base des expéditions de 2024 :

Objets /Repreneurs	Recettes
Papiers Graph / NORSKE	29 199,40 €
Alu vrac / PAPREC	5 816,71 €
Emballages Ménagers / EPR*	71 133,26 €
Pénalités / VEOLIA	7 410,39 €
Pénalités CDT / TRISALID	7 739,58 €
Plastiques Flux Dev / CITEO	- €
Verre /VERALLIA	32 571,14 €
Petits Alu / ARCA	4 734,00 €
TOTAL	158 604,48 €

*Emballages Ménagers : aciers, plastiques, papiers et cartonnettes.

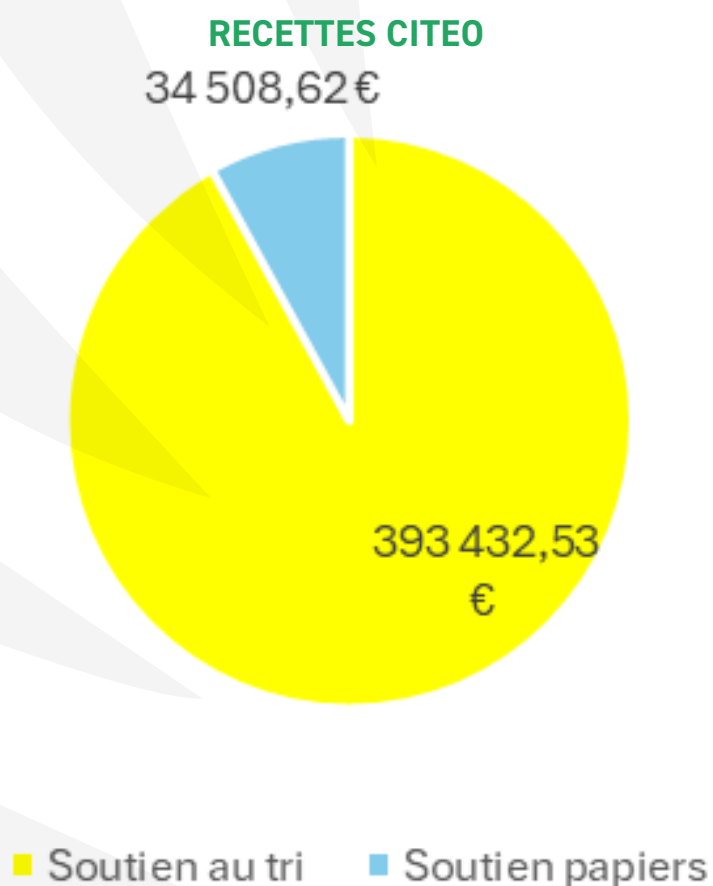
RECETTES



» RECETTES ISSUES DES PERFORMANCES DE TRI PAR L'ECO-ORGANISME CITEO :

Ci-dessous le détail des recettes de notre Eco-organisme CITEO relatives aux performances de tri sur le territoire de la CCRM (hors liquidatif) :

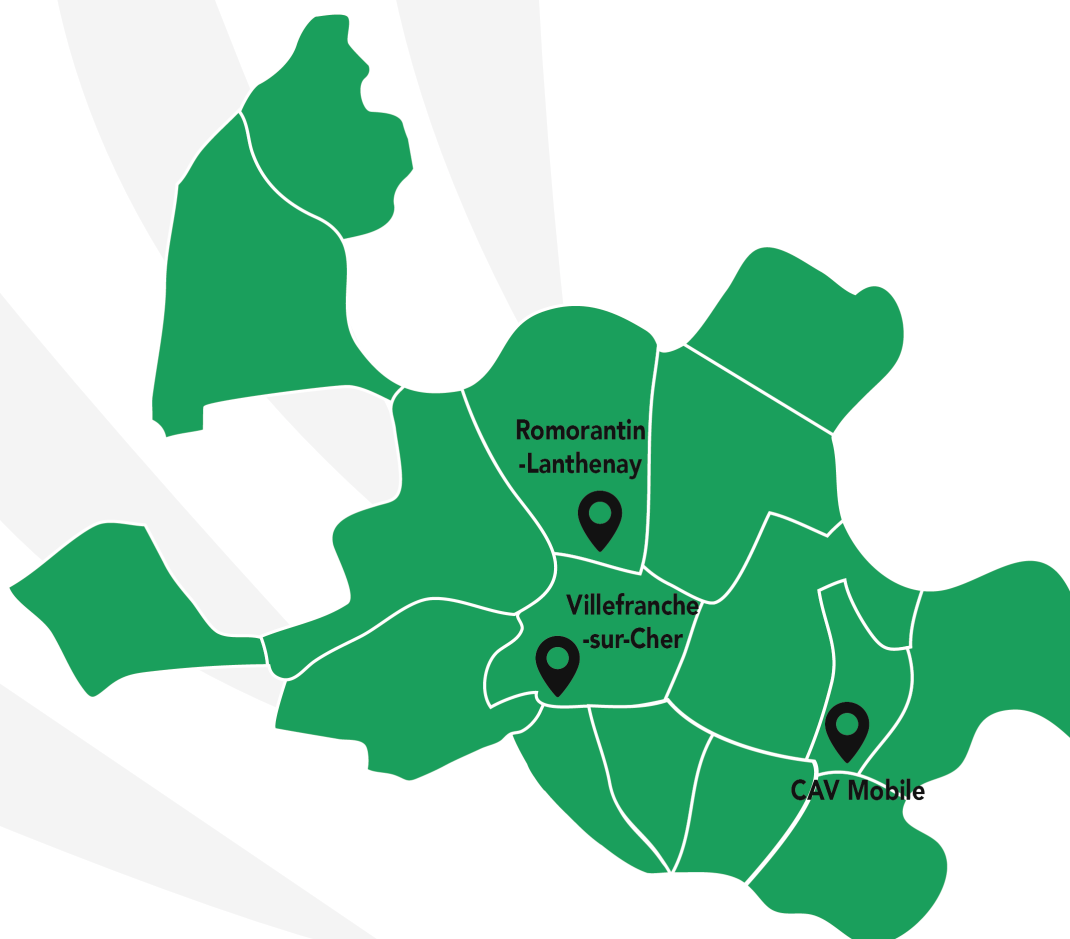
ECO-ORGANISME CITEO	RECETTES
Soutien au tri	393 432,53 €
Soutien papiers	34 508,62 €
Total	427 941,15 €



8. GESTION DES CENTRES D'APPORT ET DE VALORISATION (CAV)

» LOCALISATION DES CAV :

- CAV de Romorantin-Lanthenay (41200 - 14 rue des Arrogantes - ZAC de Plaisance)
- CAV de Villefranche (41200 - 120 route de Gièvres - La Genetière)
- CAV mobile de Mennetou-sur-Cher (4130 - 6, rue de la Gare)



Hiver							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Villefranche	9h00-18h30	fermé	14h00-17h30	14h00-17h30	9h00-17h30	9h00-17h30	fermé
Romorantin	9h00-18h30	14h00-17h30	14h00-17h30	fermé	9h00-17h30	9h00-17h30	fermé
Été							
Villefranche	9h00-18h30	fermé	14h00-18h30	14h00-18h30	9h00-18h30	9h00-18h30	fermé
Romorantin	9h00-18h30	14h00-18h30	14h00-18h30	fermé	9h00-18h30	9h00-18h30	fermé

» PRINCIPAUX EXUTOIRES DES CENTRES D'APPORT ET DE VALORISATION :

Flux	Exutoire	Adresse	Traitement/Valorisation
Bois	SOCCOIM Mur-de-Sologne	ZA de l'Aumône 41230 Mur-de-Sologne	Biomasse (plateforme de valorisation bois à destination d'alimentation des chaudières de la papeterie Norske Skog Golbey)
Déchets Verts	Campagne et Fils	La Gastière 41200 Pruniers-en-Sologne	Matière (plateforme de compostage)
Carton	SOCCOIM Mur-de-Sologne	ZA de l'Aumône 41230 Mur-de-Sologne	Matière (mise à disposition de repreneur EPR sous forme de balle)
Encombrants	SOCCOIM Mur-de-Sologne	ZA de l'Aumône 41230 Soings-en-Sologne	ISDND
Multimatériaux	SOCCOIM Mur-de-Sologne	ZA de l'Aumône 41230 Mur-de-Sologne	Matière (tri TRISALID)
Métaux	Revival-Derichbourg	Rue des Papillons 41200 Romorantin-Lanthenay	Matière (plateforme de valorisation métaux)
Gravats	SOCCOIM Mur-de-Sologne	ZA de l'Aumône 41230 Soings-en-Sologne	Matière (plateforme de Valorisation gravats)
Plâtre	SOCCOIM Mur-de-Sologne	ZA de l'Aumône 41230 Mur-de-Sologne	Matière (plateforme de Valorisation plâtre)
Mobilier	Valdelia CAP Recyclage 37	Z.I. de Saint-Malo n°2 Allée Ettore Bugatti 37320 Esvres-sur-Indre	Tri, recyclage et valorisation
Déchets d'équipement Electrique et Electronique	Ecosystem Paprec D3E	6 rue Jules Verne 37320 La Riche	Tri, recyclage et valorisation
Déchets Diffus Spécifiques	EcoDDS BS Environnement	ZI de Martigny 37201 Parçay-Meslay	Dépollution et valorisation
Huiles minérales	Cyclevia Martin Environnement	Rue de la Croix Briquet 45520 Chevilly	Dépollution et valorisation
Piles	Corepile Martin Environnement	Rue de la Croix Briquet 45520 Chevilly	Dépollution et valorisation
Articles Brico Jardin/Jouets	Ecomaison Cap Recyclage 41	5 rue de la Vallée du Loir 41310 Saint-Amand-Longpré	Tri, recyclage et valorisation
Articles Sport et Loisirs	Ecologic Cap Recyclage 41	5 rue de la Vallée du Loir 41310 Saint-Amand-Longpré	Tri, recyclage et valorisation

ACTUALITÉS 2024

- Renouvellement du contrat type Collectivités locales pour la collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (mobilier) 2024 – 2029. Ce contrat concerne la mise à disposition de contenants permettant la collecte et le recyclage des éléments d'ameublement tels que les tables, chaises, armoires, matelas, canapés... gratuitement, ainsi que le versement de soutiens financiers pour la collectivité ;
- Lancement de la collecte des nouvelles REP au 1^{er} janvier 2024 : articles de Sport et Loisirs, Bricolage et Jardin ainsi que Jeux et Jouets dans les Centres d'Apport et de Valorisation. La mise en place de ces REP permet la collecte séparée et le tri gratuit de ces flux, évitant ainsi leur dépôt dans le tout-venant puis leur enfouissement. Ces mises en place permettent également le versement de soutiens financiers pour la collectivité ;
- Acquisition d'un container Maritime pour le Centre d'Apport et de Valorisation de la Commune de Villefranche-sur-Cher, afin de sécuriser le stockage des déchets d'équipement électrique et électronique ;
- Motorisation de la barrière d'accès du CAV de Romorantin-Lanthenay, afin d'améliorer les conditions de travail pour les agents de notre prestataire ;
- Validation par la DREAL du dossier d'enregistrement du CAV de Villefranche-sur-Cher, pour mise en conformité de l'exploitation du site. Dans le cadre de ce dossier, l'acquisition d'une bâche de protection incendie de 120 m³ s'est avérée nécessaire ;
- Signature d'une convention pour revalorisation énergétique du bois des CAV avec la Société GV BOIS, filiale de notre repreneur papier Norske Skog Golbey afin d'alimenter les chaudières Biomasse de la papeterie. Cette convention a été appliquée dès le 1^{er} septembre 2024 et a permis une réduction d'environ 60 % de notre coût de traitement à la tonne, du bois ;
- Modification des conditions d'accès en CAV pour les particuliers, à compter du 1^{er} juillet 2024.

DÉCHÈTERIES : MODIFICATIONS D'ACCÈS

À compter du 1^{er} juillet 2024,
les conditions d'accès de vos CAV évoluent.

PARTICULIERS

1^{ER} JUILLET - 31 DÉCEMBRE 2024

15 passages gratuits,
sans limitation de volume
au passage.

10 € par passage supplémentaire
au-delà des 15 gratuits,
conformément à la décision
tarifaire en vigueur.

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025

Forfait de 30 passages gratuits
pour l'année 2025, sans limitation
de volume.

10 € par passage supplémentaire
au-delà des 30 gratuits.

Le forfait de 30 passages sera
renouvelé automatiquement
chaque 1^{er} janvier. (Aucun
report de passages d'une année
sur l'autre).

INFORMATIONS IMPORTANTES



CARTE D'ACCÈS obligatoire,
aucun dépôt ne pourra être effectué
sans présentation de votre carte
d'accès aux agents de valorisation.

Les agents de valorisation sur site
vous informeront du **nombre de
passages restants** lors de chacune
de vos visites.

Merci de respecter les **consignes de tri et de
sécurité** des agents, lors de chaque passage.



Infos, précisions, aide ?

Votre Communauté de Communes vous
accompagne, plus d'information :

www.ccrm41.fr

**TOUS
ACTEURS**
PRÉSERVONS
NOS RESSOURCES



» APPORTS DES HABITANTS PAR FLUX :

• Romorantin-Lanthenay :

Encombrants	Métaux	Déchets Verts	Gravats	Carton	Bois	DDS hors éco	Plâtre	TOTAL
1 135,04	159,32	1 681,40	620,1	286,5	429,32	16,9	38,35	4366,93

• REP (responsabilité élargie du producteur) :

Mobilier	D3E	DDS	Huiles minérales	Piles	ASL	TOTAL
449,12	136,02	13,693	6,12	1,89	4,87	611,713

Soit un total de 4 978,64 tonnes collectées puis traitées pour le site de Romorantin-Lanthenay.

• **Villefranche-sur-Cher :**

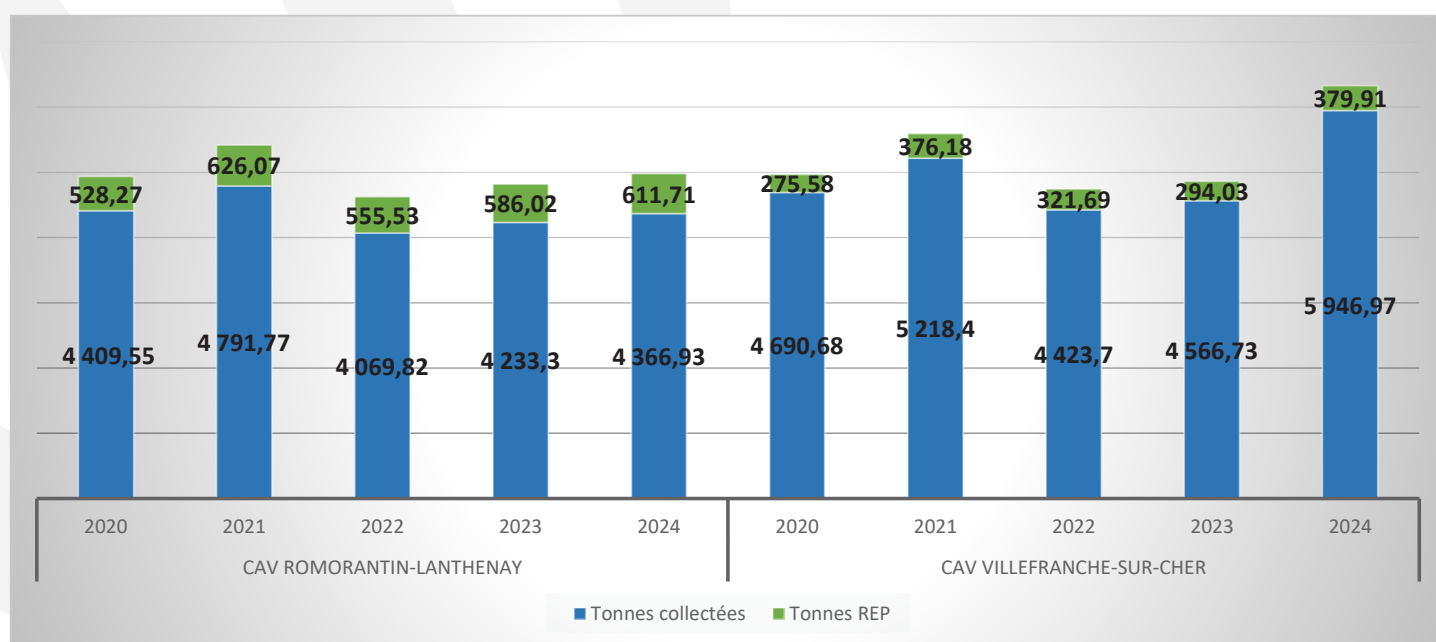
Encombrants	Métaux	Déchets Verts	Gravats	Carton	Bois	DDS hors éco	Multi	Plâtre	TOTAL
702,46	125,14	2 864,30	1 602,06	113,58	461,52	14,2	34	29,71	5946,97

• **REP (responsabilité élargie du producteur) :**

Mobilier	D3E	DDS	Huiles minérales	Piles	ABJ/Jouets	ASL	TOTAL
245,31	104,94	15,84	4,68	0,52	2,81	5,81	379,91

Soit un total de 6 326,88 tonnes collectées puis traitées pour le site de Villefranche-sur-Cher.

» **ÉVOLUTION DES TONNES COLLECTÉES ET TRAITÉES :**



D'après ce graphique, on observe une forte augmentation des tonnages en 2024, principalement due à des conditions météorologiques favorables tout au long de l'année, ce qui a entraîné une hausse de la production de déchets verts (+1 019,16 tonnes par rapport à 2023). Cependant, malgré cette augmentation significative, nous verrons plus loin dans ce rapport que les coûts d'exploitation ont été maîtrisés.

» FOCUS SUR LE CAV MOBILE DE MENNETOU-SUR-CHER :

Date	Encombrants	Déchets Verts	Cartons	Gravats	Métaux
18-mai	0,7	2,14	0,44	0,1	0,14
15-juin	1,1	1,5	0,2	0,72	0,36
17-juil	0,68	1,16	0,24	0,16	0,28
07-sept	0,36	0,62	0,1	0,33	0,08
26-oct	0,38	2,96	0,1	0	0,04
Total	3,22	8,38	1,08	1,31	0,9

Le CAV mobile est un service de proximité apprécié des utilisateurs avec un horaire d'accès de 9h à 15h. Cependant, son manque de communication auprès des usagers concernés engendre une fréquentation limitée, entre 30 et 50 passages par date seulement et des tonnages collectés faibles tout au long de l'année.

» COÛTS D'EXPLOITATION :

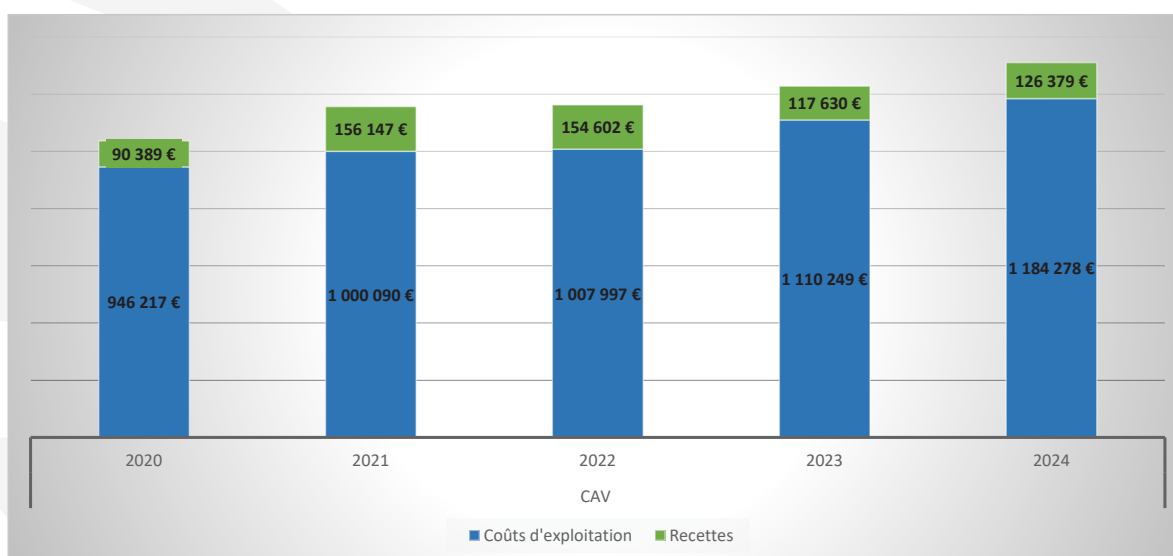
Poste de charges fonctionnement	En Euros
Gestion (gardiennage, accès...)	316 851,13 €
Location contenants	18 138,48 €
Encombrants (transport-traitement-TGAP)	381 049,62 €
Déchets Verts (transport-traitement)	211 924,13 €
Gravats (transport-traitement)	38 475,57 €
Bois (transport-traitement)	98 149,08 €
Cartons (transport-traitement)	50 097,73 €
DDS (transport-traitement)	31 843,99 €
Plâtre (transport-traitement)	12 926,06 €
Multi (transport)	2 236,87 €
Métaux (transport)	14 806,18 €
CAV Mobile	7 778,92 €
TOTAL	1 184 277,76 €

» RECETTES CAV :

Matériaux / Eco-organisme	En Euros
Métaux	19 630,26 €
Cartons	23 008,23 €
Batteries	979,60 €
Mobilier (Ecomaison)*	10 819,45 €
DEEE (Ecosystem)	20 335,89 €
DDS (EcoDDS)	3 778,95 €
Huile minérale (Cyclevia)	384,65 €
Piles (Corepile)*	€
Textiles (Refashion)	250 €
ABJ (Ecomaison)*	€
Jeux-Jouets (Ecomaison)*	€
ASL (Ecologic)*	€
Pénalités marchés	9 900 €
Facturation Apports	37 291,50 €
Total recettes	126 378,53 €

* Il convient de prendre en considération que les soutiens d'éco-organismes pour le mobilier ainsi que les nouvelles REP (ABJ – Jeux/Jouets – ASL) mises en place depuis le 1^{er} janvier 2024, n'ont pas encore été versés, à la suite d'une restructuration des secteurs couverts par les différents éco-organismes, suivant leurs agréments. Les soutiens Corepile sont également en attente.

» ÉVOLUTION COÛTS D'EXPLOITATION / RECETTES :



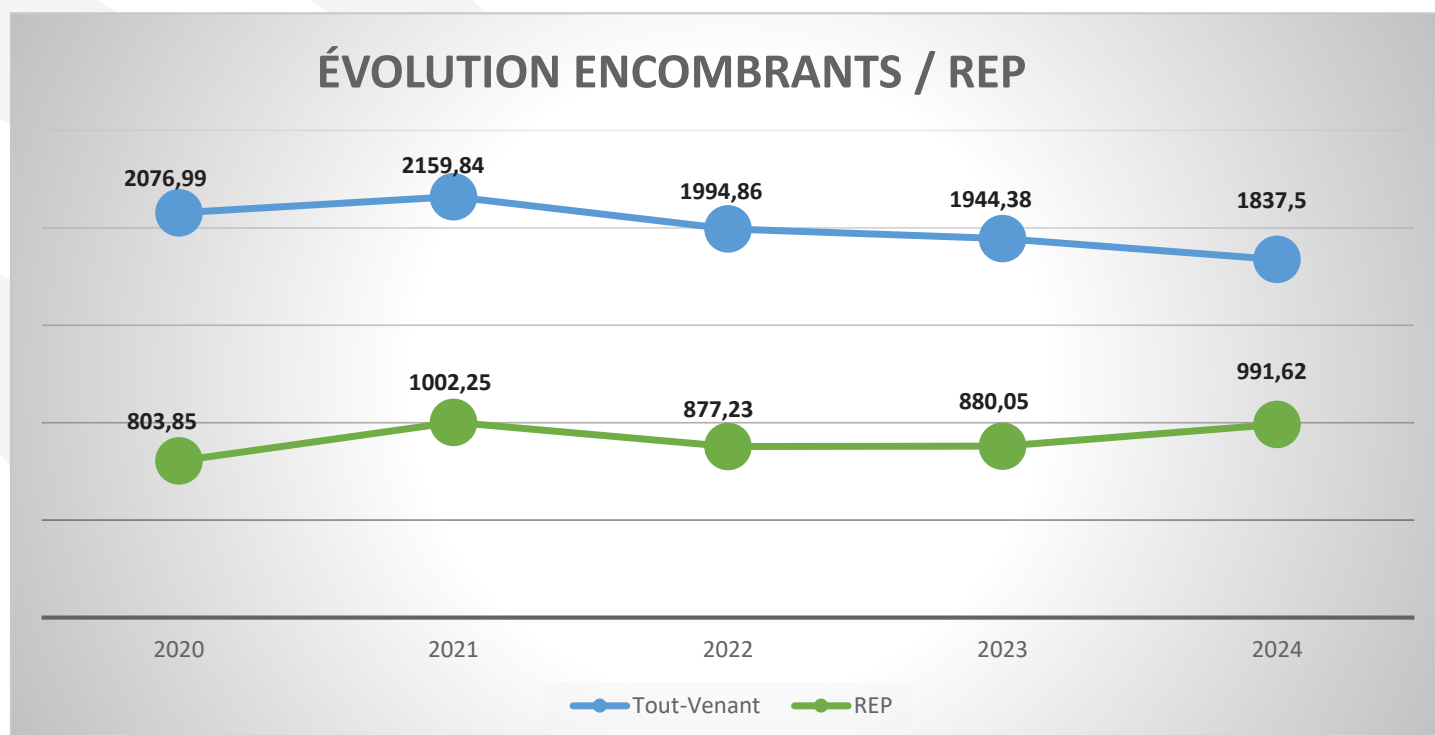
Malgré l'augmentation significative des apports en CAV (+1 513,36 tonnes hors REP), la hausse des coûts d'exploitation reste relativement modérée. Cela s'explique par la maîtrise du tonnage de tout-venant, qui constitue le flux le plus coûteux, notamment en raison de l'augmentation de la TGAP. Cette maîtrise résulte d'un tri en CAV de plus en plus rigoureux, ainsi que de la mise en place et du suivi des REP, permettant de détourner 111,57 tonnes supplémentaires du tout-venant par rapport à 2023. De plus, la sécurisation des D3E à Villefranche-sur-Cher à la suite de l'acquisition d'un container maritime, a permis d'améliorer significativement les performances sur ce flux.

» BILAN 2024 :

Passages enregistrés	Tonnes collectés	Coût exploitation	Recettes exploitation
94 765	11 305,52	1 184 277,76 €	126 378,53 €
7 897 / mois	364 kg/an/hab.	38,13 €/an/hab.	4,07 €/an/hab.

En conclusion de cette année 2024, le graphique ci-après montre que la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois progresse vers son objectif principal : réduire le volume de tout-venant et améliorer le tri grâce aux REP.

Pour poursuivre cette dynamique en 2025, la Communauté de Communes prévoit de revoir l'ensemble des signalétiques en CAV afin de faciliter et clarifier le geste de tri pour les usagers.



9. SENSIBILISATION GÉNÉRALE À LA PRÉVENTION

» ACTIONS 2024 :

- **Sensibilisation des Jeunes** : Nos ambassadrices ont mené des actions de sensibilisation sur la gestion des déchets. Elles ont animé des sessions éducatives dans les écoles sur le tri des déchets, leur traitement, et le compostage ;
- **Promotion du Tri Sélectif** : Les ambassadrices ont non seulement sensibilisé, mais elles ont aussi activement encouragé et démontré l'importance du tri sélectif. Elles ont organisé des ateliers interactifs où les élèves ont appris à identifier et à trier les différents types de déchets ;
- **Animations et Contrôles** : Les ambassadrices ont participé à des rendez-vous professionnels pour la livraison de bacs de collecte spécifiques au tri sélectif. Elles ont effectué des contrôles de terrain mensuels pour s'assurer du bon tri des déchets et ont régulièrement réalisé des caractérisations de déchets à Saran pour vérifier l'efficacité du tri ;
- **Nouveaux Ambassadeurs** : Deux nouveaux ambassadeurs ont pris la relève, poursuivant les efforts de promotion du tri sélectif. Ils ont participé à l'installation de nouveaux abris-bacs pour la collecte séparée des résidus alimentaires afin de faciliter le tri. Ils ont également revu les animations scolaires pour accentuer l'importance du tri et ont continué à réaliser des contrôles chez les particuliers pour assurer une bonne pratique du tri ;
- **Relations avec les Professionnels** : Ils ont informé les professionnels de la restauration sur la loi AGEC, tout en les conseillant sur les meilleures pratiques de tri des résidus alimentaires. Ils contrôlent également chaque semaine le quai de stockage de Mur-de-Sologne, afin d'identifier les secteurs de collecte produisant le plus de refus de tri ;
- **Engagement Associatif** : Comme chaque année, nous continuons à soutenir "Hondi Cap Foot", en collectant des bouchons auprès des professionnels spécifiquement pour cet événement. Notre engagement dans cette collecte tout au long de l'année est une source de fierté. En 2024, nous avons atteint un record de plus d'une tonne de bouchons collectés, et nous espérons relever de nouveau le défi en 2025. Ces actions mettent en lumière non seulement les efforts continus de sensibilisation et les initiatives éducatives, mais surtout le travail concret et engagé de nos ambassadeurs pour promouvoir et assurer un tri efficace des déchets ménagers.



» OBJECTIFS DES AMBASSADEURS DU TRI POUR 2025 :

- **Poursuivre les efforts de sensibilisation** : Continuer et intensifier les campagnes d'éducation et de sensibilisation au recyclage afin de maintenir et accroître la participation des habitants ;
- **Investir dans les infrastructures** : Continuer à investir dans les infrastructures de gestion des déchets pour faciliter le tri et le recyclage, et améliorer les services de collecte ;
- **Retour d'information** : Fournir des retours réguliers à la communauté sur les progrès réalisés et mettre en avant les bénéfices environnementaux pour encourager davantage l'engagement des résidents.



10. INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DU SERVICE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

» LE FINANCEMENT :

Le financement de la politique de gestion des déchets mis en oeuvre par la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La TEOM est un impôt basé sur la propriété foncière bâtie et, à ce titre, elle n'est pas corrélée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

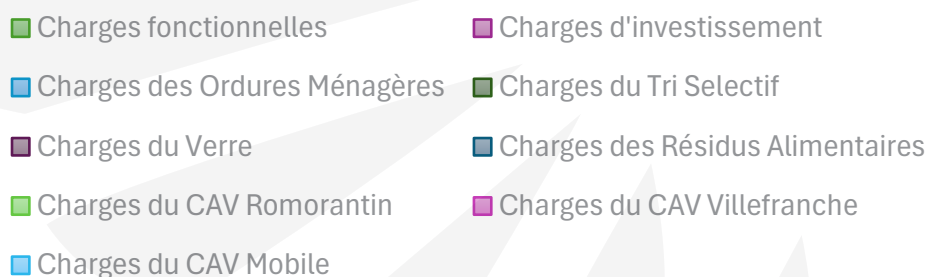
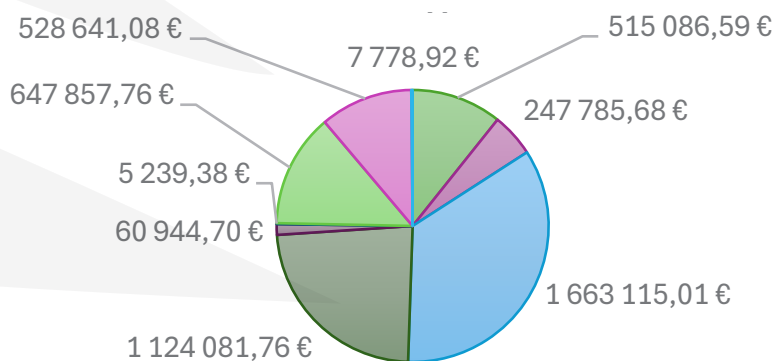
» LES CHARGES :

La majeure partie des dépenses est liée aux prestations de services, particulièrement la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

» LES COÛTS ANALYTIQUES PAR POSTE DE CHARGE AINSI QUE PAR FLUX DE DÉCHETS :

Postes de charges	En Euros	Euros/Habitant
Charges fonctionnelles	515 086,59 €	16,58 €
Charges d'investissement	247 785,68 €	7,98 €
Charges des Ordures Ménagères	1 663 115,01 €	53,55 €
Charges du Tri Selectif	1 124 081,76 €	36,19 €
Charges du Verre	60 944,70 €	1,96 €
Charges des Résidus Alimentaires	5 239,38 €	0,17 €
Charges du CAV Romorantin	647 857,76 €	20,86 €
Charges du CAV Villefranche	528 641,08 €	17,02 €
Charges du CAV Mobile	7 778,92 €	0,25 €
Total des charges	4 800 530,88 €	154,56 €

CHARGES



» LES RECETTES :

Redevance spéciale : La réglementation prévoit que l'élimination des déchets des professionnels assimilables aux déchets ménagers soit financée par une redevance spéciale. Celle-ci est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés. Par conséquent, pour la facturation des déchets professionnels présentés à la collecte, ces derniers sont assujettis à la redevance spéciale selon le volume du ou des conteneurs présentés à la collecte au-delà de 720L.

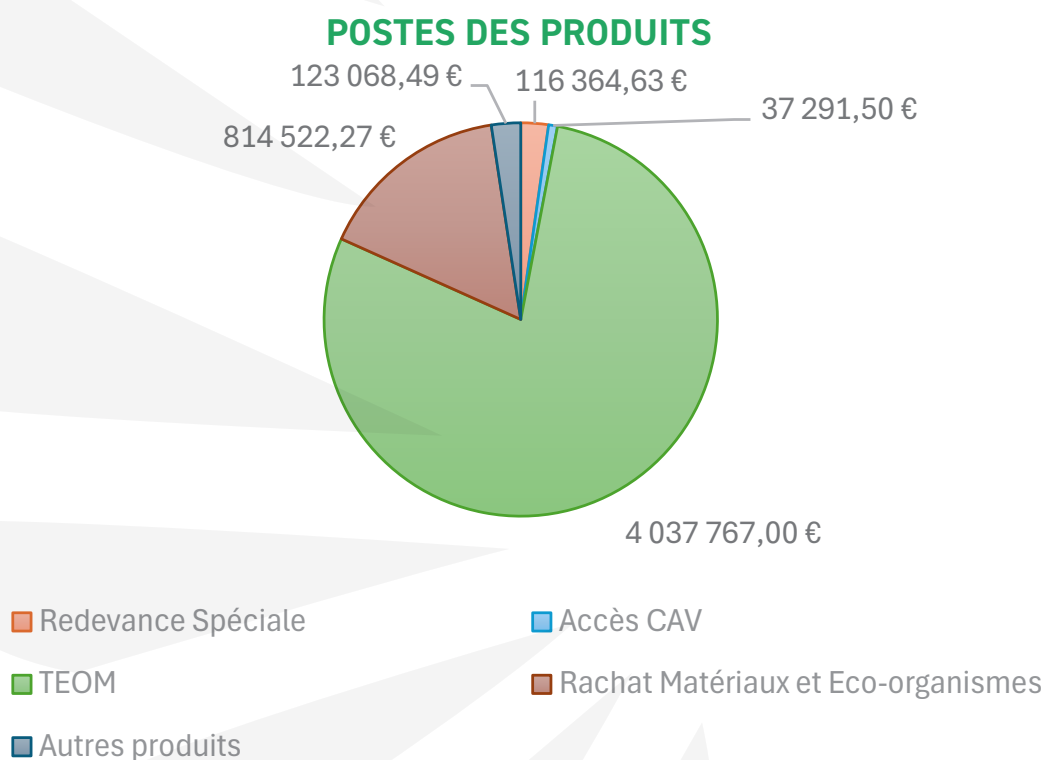
Accès CAV : Facturation des accès professionnels ainsi que des dépassements d'apports journaliers des professionnels mais également des particuliers.

TEOM : La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères figure sur l'avis de la taxe foncière. Elle est calculée en fonction de la valeur locative cadastrale des locaux et du taux de la TEOM voté chaque année.

Rachat matériaux et Éco-organismes : Soutiens et aides des Eco-organismes agréés en fonction des performances de tri ainsi que les recettes industrielles constituées pour l'essentiel, de la vente de matériaux recyclables.

Autres Produits : Recettes issues des contrats insertion, remboursement sur rémunération, produits exceptionnels.

Postes des produits	En Euros	Euros/Habitant
Redevance Spéciale	116 364,63 €	17,46 €
Accès CAV	37 291,50 €	7,87 €
TEOM	4 037 767,00 €	53,55 €
Rachat Matériaux et Eco-organismes	814 522,27 €	36,19 €
Autres produits	123 068,49 €	1,96 €
Total des produits	5 129 013,89 €	117,03 €



FISCALITÉ DÉCHETS : UN ENGAGEMENT TENU

Pas d'augmentation d'impôts malgré la hausse des coûts.

Entre 2020 et 2024, le coût par habitant du service déchets est passé de 76 € à environ 87 € (+14,5 %), principalement en raison de :

- L'extension du service (collecte généralisée, nouvelles filières, renforcement du tri) ;
- La hausse des tarifs de traitement imposée par les exutoires (SUEZ, TRISALID) ;
- L'inflation générale des charges d'exploitation.

Pour autant, la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois a fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité déchets.

Cette stabilité résulte :

- D'une gestion rigoureuse et d'une planification budgétaire sur le long terme ;
- D'une forte augmentation des recettes issues de la valorisation : plus de 417 000 € de soutien de CITEO en 2024 ;
- 117 000 € de recettes issues des centres d'apport et de valorisation (métaux, mobilier, DEEE...) ;
- De la baisse continue des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (-18,6 % depuis 2017), limitant les coûts directs ;
- De la mise en œuvre d'une redevance spéciale incitative pour les professionnels.

En résumé : une hausse maîtrisée des coûts, des ressources diversifiées, et une volonté politique claire de préserver le pouvoir d'achat des habitants.